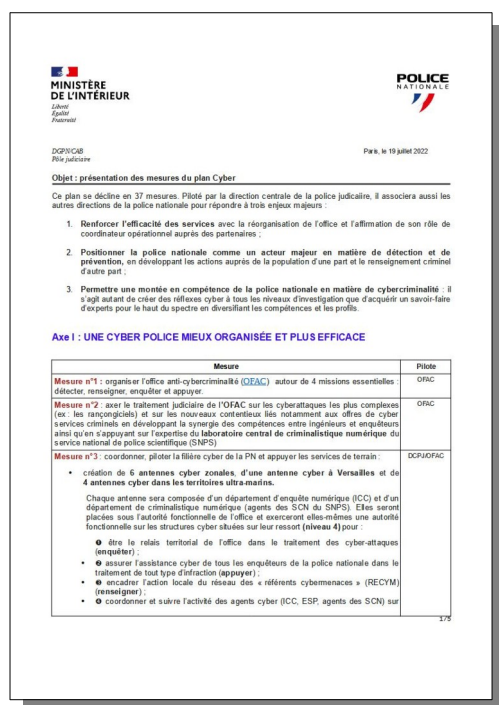




PLAN CYBER : OFFICE ANTI-CYBERCRIMINALITÉ (OFAC)

QUELLE PLACE POUR LES AGENTS DES S. C. N. ?



Le plan Cyber sort des tiroirs avec 37 mesures pilotées par la DCPJ...

Nous sommes convaincus qu'avec le développement des technologies, la police nationale doit se ré-inventer et se réorganiser sur ce domaine mais des questions se posent pour nos agents en S.C.N !

→ **Les agents pourront-ils voir leurs compétences augmentées ?**

→ **Auront-ils des prérogatives étendues ?**

→ **Pourront-ils accéder aux postes à responsabilités ?**

L'expérience de la police scientifique montre qu'un actif, sous prétexte de ses compétences plus étendues, est toujours privilégié pour diriger des équipes.

L'ABSENCE DE DIALOGUE, SOURCE D'INQUIÉTUDE !

N'ayant pas été consulté sur ce sujet, le SNIPAT ne peut que s'inquiéter, comme les agents eux-mêmes, pour la carrière des policiers scientifiques affectés en S.C.N.

Alors qu'on prône la recherche de compétences de haute-technicité dans ce domaine bien particulier, le plan Cyber ne semble pas proposer d'ambitions pour nos agents pourtant qualifiés et volontaires.



**NOUS DEMANDONS AU DGPN
UNE RÉUNION DÉDIÉE
DE TOUTE URGENCE !**

